



## 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

<b>Nom du produit</b>	<b>BP Essence sans plomb 98</b>		
<b>n° SDS</b>	SCH2110		
<b>Utilisation du produit</b>	Utiliser uniquement comme carburant pour les moteurs à allumage commandé. NE PAS UTILISER POUR LES MOTEURS D'AVIONS. L'USAGE COMME SOLVANT OU DEGRAISSANT EST INTERDIT PAR LA LOI. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.		
<b>Fournisseur</b>	BP (Switzerland) Baarerstrasse 139 CH-6302 Zug Tel. +41 (0)58 456 9111		
<b>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE</b>	BP (Switzerland), Zug:	+41 (0)58 456 91 11	
	Tox-Zentrum, Zürich:	+41 (0)44 251 51 51	
	Institut de toxicologie, Lausanne:	+41 (0)21 692 53 50	

## 2. Composition/informations sur les composants

Mélange complexe d'hydrocarbures volatiles comprenant des molécules paraffiniques, naphténiques, oléfiniques et aromatiques ayant un nombre de carbones situé entre C4 et C12. Peut contenir des hydrocarbures oxygénés ainsi qu'une petite quantité d'additifs de performance exclusifs.

Nom chimique	no CAS	%	EINECS / ELINCS.	Classification
essence	86290-81-5	50 - 100	289-220-8	F+; R12 Carc. Cat. 2; R45 Muta. Cat. 2; R46 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
Toluène	108-88-3	5 - 30	203-625-9	F; R11 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67
oxyde de tert-butyle et de méthyle	1634-04-4	1 - 10	216-653-1	F; R11 Xi; R38
Propan-2-ol	67-63-0	1 - 10	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	1 - 10	201-148-0	R10 Xi; R41, R37/38 R67
Méthanol	67-56-1	1 - 5	200-659-6	F; R11 T; R23/24/25, R39/23/24/25
Benzène	71-43-2	0.1 - 1	200-753-7	F; R11 Carc. Cat. 1; R45 Muta. Cat. 2; R46 T; R48/23/24/25 Xn; R65 Xi; R36/38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 3. Identification des dangers

La préparation est classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE modifiée et adaptée.

<b>Dangers physiques ou chimiques</b>	Extrêmement inflammable.
<b>Risques pour la santé</b>	Peut provoquer le cancer. Contient du benzène. L'exposition prolongée ou répétée au benzène peut causer une anémie ou autre infection du sang incluant la leucémie. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Également nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Également nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Also harmful: danger of serious damage to health by prolonged exposure through inhalation. Also harmful: may cause lung damage if swallowed. Irritant pour les yeux et la peau.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Effets et symptômes</b>	
<b>Yeux</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation de la peau. Contient un matériau susceptible de provoquer un cancer. Contient un produit pouvant causer des effets génétiques transmissibles. Selon des études menées sur des animaux, ce produit contient des substances qui pourraient causer des malformations congénitales.
<b>Inhalation</b>	Dangereux si inhalé. Nocif en cas d'exposition prolongée. Contient un matériau susceptible de provoquer un cancer. Contient un matériau susceptible de provoquer des malformations congénitales d'après des données sur l'animal.
<b>Ingestion</b>	Inspiration dangereuse en cas d'ingestion - Nocif ou mortel si le liquide est inspiré dans les poumons.

### 4. Premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente dès que possible. Dans le cas extrême de saturation par ce produit, mouiller à l'eau, retirer les vêtements souillés dès que possible et laver la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si la peau rougit, enfle ou devient douloureuse. Noter que les vêtements contaminés sont inflammables.
<b>Inhalation</b>	Si une exposition aux vapeurs, brouillards ou fumées provoque des vertiges, des maux de tête, des troubles de la vue, ou une irritation des yeux, du nez ou de la gorge, transporter immédiatement le patient à l'air libre. Maintenir le patient au chaud et au repos. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Les personnes inconscientes doivent être placées en position latérale de sécurité. Contrôler la respiration et le rythme cardiaque. En cas d'arrêt respiratoire ou si la respiration devient anormale, celle-ci doit être assistée de préférence par la méthode du bouche-à-bouche. Pratiquer un massage cardiaque externe si nécessaire. Appeler immédiatement les services de secours d'urgence.
<b>Ingestion</b>	Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.
<b>Note au médecin traitant</b>	En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les dysrythmies cardiaques.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>Utilisables</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique.
<b>Non utilisables</b>	NE PAS utiliser de jet d'eau.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) et autres substances dangereuses.
<b>Risques d'incendie/d'explosion inhabituels</b>	Liquide et vapeur hautement inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
<b>Mesures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	NE PAS COMBATTRE L'INCENDIE LORSQU'IL ATTEIND LE PRODUIT. S'éloigner du feu et le laisser se consumer. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Évacuer d'abord les personnes qui se trouvent dans la zone de visibilité directe du site ou devant les fenêtres.
<b>Protection des intervenants</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions personnelles

Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Voir Section: "Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle"). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Voir Section: "Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies"). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Bien aérer la pièce.

### Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage

Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Pour de petits déversements, ajouter un absorbant (de la terre peut être utilisée si aucune autre substance n'est disponible) et veiller à ne pas produire d'étincelles ni d'explosions en transférant la substance dans un contenant scellé approprié à des fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface.

### Protection individuelle lors d'un grand déversement

Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminé par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un système de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA). Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante; consulter un spécialiste AVANT de toucher à ce produit.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

### Manipulation

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant, à l'aide de tresses de mise à la masse, le récipient et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après usage. Ne jamais siphonner avec la bouche.

### Entreposage

Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients.

Ne pas pénétrer à l'intérieur des réservoirs de stockage sans appareil respiratoire, à moins que le réservoir n'ait été bien ventilé, que l'on ait vérifié que la concentration de l'air en vapeurs d'hydrocarbures soit inférieure de plus de 1% à la limite inférieure d'inflammabilité, et que la concentration en oxygène soit d'au moins 20% en volume. Toujours s'assurer que le nombre de personnes équipées d'appareils respiratoires appropriés présentes à proximité du réservoir soit suffisant pour effectuer un sauvetage rapide.

Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition.

Quand le produit est pompé (par exemple au moment du chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir.

N'utiliser d'équipement électrique que s'il est intrinsèquement sûr (i. e., ne doit pas faire d'étincelles).

Des mélanges explosifs d'air et de vapeurs peuvent se former à la température ambiante.

Si le produit vient en contact avec des surfaces chaudes ou si des fuites se produisent sur des canalisations sous pression, des vapeurs et des brouillards sont émis, constituant un danger d'incendie ou d'explosion.

Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides.

### Classe de danger pour l'eau (CH)

1

### Classe de feu

F1I

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom des composants

### Limites d'exposition professionnelle

essence	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 5/2004).</b> STEL: 1480 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: All forms STEL: 500 ppm 15 minute(s). Forme: All forms TWA: 890 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 300 ppm 8 heure(s). Forme: All forms
Toluène	<b>SUVA (Suisse, 2/2005). Peau</b> VLE: 760 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 200 ppm 15 minute(s). VME: 190 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
oxyde de tert-butyle et de méthyle	<b>SUVA (Suisse, 2/2005).</b> VLE: 270 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 75 ppm 15 minute(s). VME: 180 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
Propan-2-ol	<b>SUVA (Suisse, 2/2005).</b> VLE: 1000 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 400 ppm 15 minute(s). VME: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 200 ppm 8 heure(s).
2-Méthylpropane-1-ol	<b>SUVA (Suisse, 2/2005).</b> VLE: 150 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 50 ppm 15 minute(s). VME: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
oxyde de tert-butyle et d'éthyle (ETBE)	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2004).</b> TWA: 5 ppm 8 heure(s). Forme: All forms
Methanol	<b>SUVA (Suisse, 2/2005). Peau</b> VLE: 1040 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 800 ppm 15 minute(s). VME: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 200 ppm 8 heure(s).
Éthanol	<b>SUVA (Suisse, 2/2005).</b> VLE: 1920 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 1000 ppm 15 minute(s). VME: 960 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 500 ppm 8 heure(s).
Benzène	<b>SUVA (Suisse, 2/2005). Peau</b> VME: 3.2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 1 ppm 8 heure(s).

En l'absence de limites d'exposition réglementaires, les valeurs de l'ACGIH sont incluses à titre indicatif.  
Pour de plus amples renseignements, consulter le fournisseur.

Tandis que des limites d'exposition professionnelle spécifiques s'appliquant à certains composants sont incluses dans cette fiche technique de sécurité, il doit être noté que d'autres composants de la préparation seront présents dans n'importe quel brouillard, vapeur ou poussière produit. Pour cette raison, les limites d'exposition professionnelle spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit et sont fournies à titre indicatif.

### Mesures de contrôle de l'exposition

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Les risques pour la santé présentés par tous les produits chimiques doivent être déterminés et les mesures de contrôle appropriées doivent être mises en place afin de prévenir ou de contrôler convenablement l'exposition. La hiérarchie de mesures de contrôle existante (par exemple, élimination, substitution, aération générale, confinement, systèmes de travail, changement du procédé ou de l'activité) doit être observée avant de recourir à un équipement de protection individuelle. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Des informations pertinentes sont disponibles sur le site Web du Comité européen de normalisation (<http://www.cenorm.be/cenorm/index.htm>).

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle. Les informations ci-dessus sont fournies pour aider le client à mener sa propre évaluation du risque pour la santé et la sécurité des travailleurs quant à la substance ou la préparation, et pour la protection de l'environnement.

### Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

### Équipement de protection individuelle

## Système respiratoire

Bien aérer la pièce.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Il est impératif de porter un appareil à respiration d'air pur agréé en cas de risque de dépassement de la limite d'exposition du benzène.  
Il est impératif de porter un appareil à respiration d'air pur agréé en cas de risque d'insuffisance d'oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène).  
A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser, pour les vapeurs, un filtre pour les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C). Utiliser un filtre de type A ou d'une norme comparable.  
L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté.  
Les appareils respiratoires filtrants, également appelés appareils respiratoires purifiants, ne conviendront pas dans des environnements pauvres en oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène) et ne seraient pas jugés appropriés en présence de concentrations de produits chimiques en suspension présentant un risque significatif. Dans ces cas, il sera nécessaire de se munir d'un appareil à respiration d'air pur.

## Peau et corps

Éviter le contact avec la peau.  
Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement.  
Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

## Mains

Porter des gants résistants aux agents chimiques.  
Recommandé : gants en Viton ou en un matériau comparable qui résiste aux hydrocarbures.  
Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques.  
Examiner et remplacer régulièrement les gants. La fréquence de remplacement dépend des conditions d'utilisation.

## Yeux

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

<b>Point d'éclair</b>	<-20 °C (Creuset ouvert) Cleveland.
<b>Limites d'explosivité</b>	Seuil minimal: 0.6 % Seuil maximal: 8 %
<b>Couleur</b>	Jaune.
<b>Odeur</b>	Essence
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Chaleur de combustion</b>	
<b>Point d'ébullition / Plage</b>	30 à 215 °C
<b>Densité</b>	720 à 775 kg/m <sup>3</sup> (0.72 à 0.775 g/cm <sup>3</sup> ) à 15°C
<b>Densité de vapeur ( Air = 1 )</b>	3 à 4
<b>Pression de vapeur</b>	45 à 90 kPa (450 à 900 mm Hg) à 20°C
<b>Solubilité</b>	Partiellement soluble dans l'eau.
<b>LogK<sub>ow</sub></b>	Ce produit est plus soluble dans l'alcool octylique ; log(alcool octylique/eau) >3
<b>Viscosité</b>	Cinématique: <7 mm <sup>2</sup> /s (<7 cSt) à 40°C

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

<b>Conditions à éviter</b>	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter d'exposer à une température trop élevée.
<b>Incompatibilité avec différentes substances</b>	Réactif avec agents oxydants.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) et autres substances dangereuses.

## 11 . Informations toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Probablement irritant pour l'oeil. Est probablement irritant pour la peau. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des brûlures chimiques (après un accident de la circulation par exemple). Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Nocif par inhalation. Peut être irritant pour les voies respiratoires par inhalation de fortes concentrations de brouillards ou de vapeurs. De fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer des nausées, des vertiges, des maux de tête ou des somnolences. L'inhalation volontaire (abus) de solvants ou la surexposition intentionnelle à des vapeurs peut provoquer des troubles graves du système nerveux central, y compris la perte de connaissance, voire la mort.
-----------------------	--

## Toxicité chronique

### Effets cancérogènes

L'exposition au benzène peut affecter l'hématopoïèse entraînant des troubles sanguins dont l'anémie et la leucémie.

Le benzène est classé par la CEE comme cancérogène catégorie 1 - substance cancérogène pour l'homme.

La classification de l'IARC est : benzène - cancérogène pour l'être humain (groupe 1).

### Effets mutagènes

Contient un matériau susceptible de provoquer des effets génétiques héréditaires. Benzène

### Effets tératogènes et effets sur le développement

Contient un matériau susceptible de provoquer des malformations congénitales d'après des données sur l'animal. Toluène

## 12 . Informations écotoxicologiques

### Persistance/dégradabilité

Biodégradabilité inhérente à sa composition

### Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

### Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

### Dangers pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Autres renseignements écologiques

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

## 13 . Considérations relatives à l'élimination

### Considérations relatives à l'élimination / Information sur les déchets

L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. Les emballages vides peuvent renfermer des restes de produit. Les étiquettes d'identification des dangers sont nécessaires pour manipuler sans risque les emballages vides, et ne doivent pas être décollées. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides.

### Produit non utilisé

#### Catalogue Européen des Déchets

13 07 02\* essence

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

## 14 . Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification ADR/RID	1203	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES	3	II		<b>Numéro d'identification du danger</b> 33 <b>Remarques</b> Code de classification F1 <b>Code britannique des opérations d'urgence :</b> 3YE
Classification ADNR	1203	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES	3	II		<b>Remarques</b> Code de classification F1
IMDG Classification	1203	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES	3	II		
IATA/ICAO Classification	1203	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES	3	II		

## 15. Informations réglementaires

### Renseignements à indiquer sur l'étiquette

#### Symbole(s) de danger



#### Indication de danger

Extrêmement inflammable

Dangereux pour l'environnement.

#### Phrases de risque

R12- Extrêmement inflammable.  
R45- Peut provoquer le cancer.  
R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.  
R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R68/20/21/22- Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R48/20/21/22- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R38- Irritant pour la peau.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Conseils de prudence

S53- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Contient

Methanol	200-659-6
2-Méthylpropane-1-ol essence	201-148-0 289-220-8

#### Réglementations de l'Union Européenne

La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.

#### Autres règlements

##### Inventaires

**Inventaire d'Europe:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):** Indéterminé.  
**Etat de l'inventaire australien:** Indéterminé.  
**Inventaire du Canada:** Un composant au moins n'est pas répertorié.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Un composant au moins n'est pas répertorié.  
**Inventaire du Japon (ENCS):** Indéterminé.  
**Inventaire de Corée (KECI):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Protection des enfants:** Oui, applicable.  
**Avertissement tactile de danger:** Oui, applicable.  
**Directive sur les restrictions de mise en marché et d'emploi:** Pour les utilisations autres qu'en tant que combustible - "Limité aux utilisateurs professionnels. Attention - éviter toute exposition - demander des instructions spéciales avant utilisation". Doit être apposé sur l'emballage.

#### Teneur en COV

99%

## 16. Autres informations

### La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3

R12- Extrêmement inflammable.  
R11- Facilement inflammable.  
R10- Inflammable.  
R45- Peut provoquer le cancer.  
R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.  
R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R39/23/24/25- Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et

par ingestion.  
R48/23/24/25- Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R68/20/21/22- Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R38- Irritant pour la peau.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Historique

**Date d'édition** 17/04/2007.  
**Date de la précédente édition** Aucune validation antérieure.  
**Élaborée par** Product Stewardship Group  
**Avis au lecteur**

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.